

CHARTRE

AGENTS & ÉLUS

Mandature 2026 - 2032



« Ensemble au service des habitants d'Allaire »

Légitimité politique + Légitimité technique = Service public de qualité



ÉDITORIAL

Un cap commun, une confiance partagée

Un engagement collectif

La commune d'Allaire s'est engagée dans une démarche ambitieuse : moderniser son organisation, professionnaliser ses équipes et améliorer la qualité de vie au travail.

Ce chemin, nous le parcourons ensemble — élus et agents — avec la conviction que la complémentarité de nos rôles est notre force principale.

Cette charte n'est pas un règlement de plus. C'est un engagement collectif, librement consenti, pour faire vivre au quotidien les valeurs qui donnent sens à notre mission de service public.

Elle fixe les repères qui permettent à chacun de trouver sa juste place, d'agir avec confiance et d'être reconnu dans son rôle.

Par cette charte, agents et élus s'engagent à respecter les valeurs qui font référence. Elle ne crée pas de dispositions réglementaires nouvelles ; elle fixe des orientations que chacun, dans l'exercice de ses fonctions, s'engage à respecter au mieux.

« La ressource humaine est une richesse qui doit être valorisée ; chaque acteur, quel que soit son métier ou ses fonctions, doit pouvoir trouver dans son activité une source d'épanouissement personnel. »



Élus et agents d'Allaire, ensemble au service des habitants

SERVICE PUBLIC

“

CONFIANCE

COOPÉRATION

TRANSPARENCE

RESPECT

LOYAUTÉ

QUALITÉ

ALLAIRE

2026 – 2032

NOS VALEURS FONDAMENTALES

Le socle commun de notre action



Sens du collectif

Refus des intérêts particuliers, priorité à l'intérêt général et à la cohésion d'équipe.

Qualité de service

Continuité, accessibilité et attention particulière à tous les publics

Respect et civilité

Courtoisie et dignité dans toutes les relations — internes comme externes

Confiance et loyauté

Reconnaissance de l'expertise et du statut de l'autre, respect des circuits établis

Transparence

Information fiable, partage des contraintes, retour régulier sur les décisions et projets dans la limite du secret professionnel pour les agents et du secret des délibérations pour les élus.

1 — CADRE DE RÉFÉRENCE

La double légitimité au cœur de la gouvernance

Élus et agents travaillent **main dans la main** au service des habitants d'Allaire. Deux légitimités distinctes, complémentaires et également respectables, forment le socle de notre gouvernance municipale :

■ LES ÉLUS

Leur légitimité issue du suffrage universel et de l'autorité territoriale. Ils assurent le pilotage politique et stratégique, rendent les arbitrages au nom de l'intérêt général et sont responsables des services publics et des projets municipaux conduits

■ LES AGENTS

Leur légitimité technique fondée sur les compétences professionnelles, la connaissance du territoire et des publics. Ils garantissent la mise en oeuvre des services municipaux, des projets de la municipalité. Ils contribuent à la sécurité juridique et assure la mise en œuvre opérationnelle.

Repères juridiques

- **Pour les élus** : Charte de l'élu local (CGCT, art. L.1111-1-1) — impartialité, probité, intégrité et poursuite du seul intérêt général.
- **Pour les agents** : Code général de la fonction publique (art. L.121-1) — neutralité, dignité, discrétion professionnelle et devoir d'obéissance hiérarchique dans le respect de la légalité.

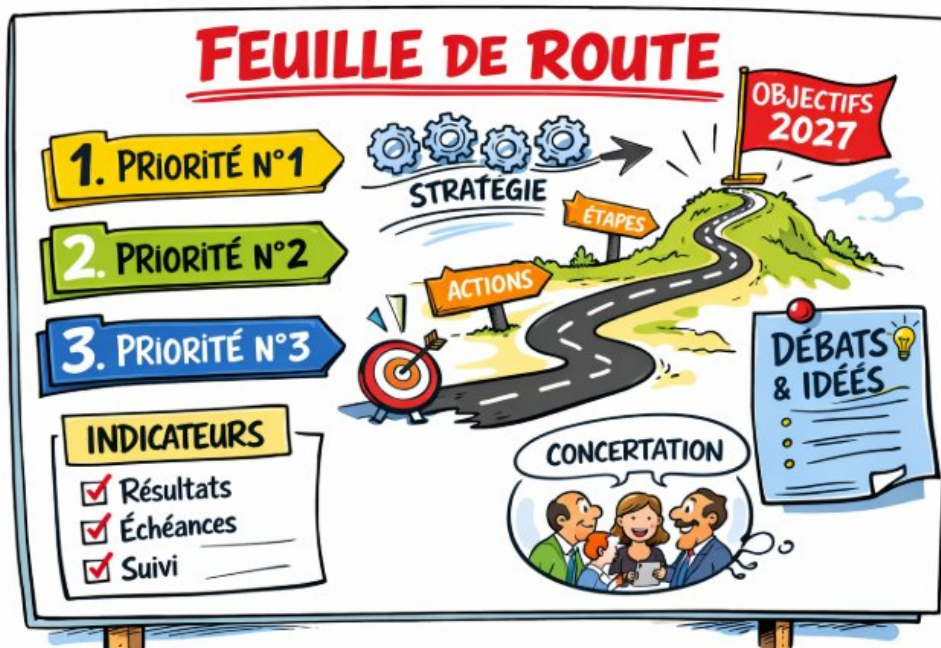
*La gouvernance municipale repose sur la **complémentarité** de ces deux légitimités : aux élus revient le pilotage politique et stratégique, la responsabilité des services publics et des projets municipaux aux cadres et agents la préparation, la sécurisation juridique et la mise en œuvre opérationnelle des décisions.*

2 — RÔLES & RESPONSABILITÉS

Qui fait quoi ? Le partage clair des responsabilités

RÔLE DES ÉLUS

- Fixer le cap politique de la mandature, formaliser et hiérarchiser les priorités dans une feuille de route claire et mesurable, co-élaborée avec l'encadrement.
- Prendre les décisions politiques au bon niveau (conseil municipal, bureau municipal, maire par délégation), en s'appuyant sur les analyses et propositions des services en autres.
- Assurer un suivi régulier des décisions prises, du bon fonctionnement des services notamment grâce au tableau de suivi des décisions du bureau municipal, des CR des
- Laisser l'autonomie nécessaire aux cadres et aux agents pour organiser l'action opérationnelle, sans intervenir dans la gestion quotidienne des équipes.
- Ne pas s'immiscer dans des tâches opérationnelles sans s'en référer au préalable auprès du responsable de service (organiser une intervention, gérer des inscriptions, attribuer un planning), afin de ne pas brouiller les responsabilités.
- Dialoguer sur les temps de préparation des dossiers et examiner les contraintes réglementaires (finances, marchés publics, urbanisme...), même lorsque l'urgence politique est forte.
- Eviter de solliciter directement un agent hors du circuit normal, sauf urgence avérée — en informant ensuite le responsable de service et le DGS.
- Définir les objectifs, les résultats attendus et les grandes échéances.



2 — RÔLES & RESPONSABILITÉS (SUITE)

Rôle des cadres & agents

RÔLE DES CADRES & AGENTS

- Présenter aux élus des dossiers complets, structurés et argumentés, incluant plusieurs options, une analyse des risques et des impacts juridiques budgétaires.
- Proposer des plans d'action réalistes (moyens, calendrier, communication, suivi) pour mettre en œuvre les priorités politiques conformément aux attentes de la municipalité
- Rendre compte régulièrement de l'avancement des dossiers aux étapes clés, notamment lors des réunions avec l'élu référent, en CODIR ou en bureau municipal.
- Ne pas commenter les décisions politiques en interne ou en externe, mais en assurer loyalement la mise en œuvre une fois l'arbitrage rendu.
- Exécuter avec professionnalisme les missions confiées, en respectant les procédures, les délais et les règles déontologiques.
- Contribuer à la remontée des besoins, des alertes et des propositions d'amélioration, notamment en matière de qualité de vie au travail, de sécurité ou de relation aux usagers.
- Apporter toute suggestion pertinente à l'amélioration du service public, des projets et du bien-être des agents



3 — GOUVERNANCE & CIRCUITS DE DÉCISION

Des circuits clairs pour une action efficace

Circuit de sollicitation normal



Circuit quand l'Élu sollicite



Le maire est en dialogue directe avec la DGS. Les élus s'engagent à passer prioritairement par le DGS et les responsables de service pour leurs demandes opérationnelles, plutôt que par des instructions directes aux agents. Des cas d'exception peuvent exister en situation d'urgence ou de crise (sécurité, événement majeur, gestion de crise) ; dans ce cas, l'Élu informe dès que possible le DGS et le responsable concerné du contenu des instructions données. Le maire peut être amené à dialoguer directement avec un agent.

Rôle des instances

Conseil municipal	Fixe les grandes orientations, vote le budget et les décisions structurantes, organise les services municipaux, prend toute décision utile à la vie de la commune et prévues par les textes
Maire	Est l'autorité territoriale et détient l'autorité exécutive, coordonne l'action politique et sa mise en œuvre.
Bureau municipal	Prépare les décisions, traite les affaires courantes, suit l'exécution et arbitre les questions transversales.
Commissions	Préparent les dossiers dans leur champ, donnent un avis — sans se substituer aux instances délibératives.
CODIR	Sous l'autorité du DGS : coordonne les services, prépare les dossiers complexes, veille à la cohérence de la mise en œuvre.
COTECH NOUVELLE INSTANCE	Instance technique opérationnelle : coordonne les projets transversaux entre services, assure le suivi technique des décisions et prépare les dossiers complexes.
COFIL NOUVELLE INSTANCE	Instance de pilotage stratégique : assure le suivi des projets, évalue l'avancement des objectifs de la mandature et propose les arbitrages nécessaires.

Exemple concret : pour un recrutement contractuel, le service RH instruit le dossier, le DGS sécurise le cadre administratif, en lien avec le maire, l'Élu référent RH valide la proposition de profil, et la décision finale est prise par le maire dans le respect des délégations.

5 — MISE EN ŒUVRE & SUIVI

Faire vivre la charte au quotidien

Cette charte prend vie à travers des actes concrets. Sa remise est organisée auprès de l'ensemble des acteurs de la collectivité :



Les Élus

Lors d'une séance dédiée de l'exécutif municipal et des relations quotidiennes.



L'encadrement

Au CODIR et aux responsables de service, qui en assurent la déclinaison dans leurs champs.



Les Agents

À l'ensemble des agents de la collectivité d'Allaire.

Suivi & évaluation annuel

Un bilan de l'application de la présente charte sera réalisé en CODIR et bureau municipal **une fois par an**. Tout agent ou élu peut signaler, auprès du DGS ou du maire, une situation contraire à l'esprit ou à la lettre de ce texte.

ENGAGEMENT COLLECTIF

Notre signature, notre parole

Les élus de l'exécutif et les cadres de la collectivité signent la présente charte pour attester de leur engagement à respecter et à faire vivre ces principes tout au long de la **mandature 2026–2032**.

Le Maire

Nom & qualité

Signature & date

Le Directeur général des services

Nom & qualité

Signature & date

Allaire, 2026

Document approuvé par l'ensemble de l'exécutif municipal et de l'équipe de direction.